



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 mars 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 28 janvier 2020

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Lionel JOUNEAU), Mr Patrice THÉOU (pouvoir à Charles BODIGUEL), Mme Linda TRESSEL

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 6 mars 2020

Mr Richard GUILLEVIC a été élu secrétaire de séance

Budget Assainissement M49

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, par délibération en date du 28 janvier 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Commune M14
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, par délibération en date du 28 janvier 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNE

Affectation du résultat de l'année 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2019 en report sur l'exercice 2020 avec les imputations suivantes :

Fonctionnement : Recettes : Article 002 480 891.53 €
Investissement : Recettes : Article 001 99 285.89 €

REGLEMENTS DES CIMETIERES

Mr le Maire présente les travaux de la commission Bâtiments sur la rédaction du règlement du cimetière de l'Oust et l'actualisation de celui du cimetière de la Chesnaie.

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

Chesnaie	Taxe d'inhumation au Jardin du souvenir		50.00 €
Chesnaie et Oust	Concession en caveau ou pleine terre	15 ans	90.00 €
		30 ans	120.00 €
Chesnaie	Concession en columbarium ou caverne	15 ans	600.00 €
		30 ans	900.00 €
Chesnaie	Caveaux	1 place	800.00
		2 places	1 000.00
		3 places	1 200.00

Après échanges au sein de l'assemblée, les élus valident à l'unanimité les règlements présentés, ainsi que les tarifs.

TARIFS COMMUNAUX

Mr le Maire présente à l'assemblée les tarifs communaux existants et propose de les actualiser comme suit, à compter du 1^{er} avril 2020 (date de signature des contrats) :

CIMETIERES :

Chesnaie	Taxe d'inhumation au Jardin du souvenir		50.00 €
Chesnaie et Oust	Concession en caveau ou pleine terre	15 ans	90.00 €
Chesnaie		30 ans	120.00 €
Chesnaie	Concession en columbarium ou caverne	15 ans	600.00 €
		30 ans	900.00 €
Chesnaie	Caveaux	1 place	800.00
		2 places	1 000.00
		3 places	1 200.00

SALLE DE SPORTS :

Réunion ou activité sportive	10.00 € / heure
------------------------------	-----------------

LOCATION DE TABLES EN PLASTIQUE :

Associations communales	Gratuit pour les manifestations communales	0.00 €
	Facturation par table détériorée	50.00 €
Particuliers	Caution	200.00 €
	Lot de 5 tables	10.00 €
	Lot de 10 tables	15.00 €
Associations extérieures	Lot de 15 tables	20.00 €
	Lot de 20 tables	25.00 €
Professionnels	Lot de 30 tables	30.00 €
	Lot de 40 tables	40.00 €
	Lot de 50 tables	50.00 €

SALLE SOCIOCULTURELLE :

	LOCATION		Obsèques	Classe d'âges	Chauffage	Ordures Ménagères	Vidéo projecteur	CAUTION				Buffets / Soirées Spectacle	Assemblée / Réunion Remerciements	Sonorisation
	1 Jour	2 Jours	Hall		Forfait Sur demande	Forfait Obligé		Vidéo Projecteur	Salle Sans cuisine	Salle Avec cuisine	Salle Cuisine Vidéo			
COMMUNE DE SAINT-PERREUX Particuliers	250 €	350 €	Gratuit	60 €	50 €	35 €	20 €	300 €	500 €	700 €	1 000 €			
COMMUNE DE SAINT-PERREUX Associations					25 €									
HORS COMMUNE Particuliers	400 €	600 €	Gratuit		50 €	35 €	20 €	300 €	500 €	700 €	1 000 €			
HORS COMMUNE Associations					50 €									
PROFESSIONNELS	800 €	1 200 €			50 €	35 €	20 €	300 €	500 €	700 €	1 000 €			
Syndicats et Organismes Intercommunaux auxquels adhère la commune								300 €	500 €	700 €	1 000 €		Gratuit	

Associations communales:

- une gratuité annuelle
- une seconde gratuité accordée à FC St Perreux, Sports et Loisirs, Parents d'élèves des 2 écoles communales

Bénéficiaires du tarif « commune » :

- Les personnes domiciliées ou ayant une résidence secondaire sur la commune
- Les personnes inscrites au registre des naissances, même si elles ne vivent plus sur la commune
- Concernant les mariages, les futurs époux, s'ils n'entrent pas dans les 2 cas de figure précédents, devront présenter une copie de la publication des bans à Saint-Perreux.

Calendrier des réservations :

- Février : priorité aux associations communales
- Mars: priorité à la population et aux contribuables de Saint-Perreux
- A compter du 1er avril: locations ouvertes à tous

MEDIATHEQUE :

Abonnement annuel adulte	14.00 €
Abonnement annuel (enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux)	Gratuit
Remplacement de la carte d'adhérent perdue ou détériorée	3.00 €
Sac en Tissu	2.00 €

BOIS - TERRE :

Chêne sur pied	50.00 € / corde
Peuplier sur pied	25.00 € / corde
Sapin sur pied	10.00 € / corde
Pommier sur pied (ou autre)	10.00 € / corde
Terre végétale	10.00 € / m3

DÉPOTS SAUVAGES DE DÉCHETS :

Forfait Particuliers	200.00 €
Forfait Entreprises	1500.00 €

SERVICES PERISCOLAIRES :

Une délibération particulière sera prise lors du vote du budget 2020.

Suite au débat, les élus valident à l'unanimité les tarifs présentés.

INFORMATIONS

Coronavirus: Plusieurs directives préfectorales et ministérielles s'imposent notamment aux collectivités :

- Tous les rassemblements de plus de 1000 personnes sont interdits
- Une organisation particulière est à mettre en œuvre dans les bureaux de vote pour les élections municipales.

Protection Incendies: Il est désormais indispensable pour les collectivités de se doter d'une couverture suffisante sur son territoire pour permettre l'accord d'autorisations d'urbanisme.

- La cartographie communale et l'arrêté correspondant sont en cours d'achèvement
- La prochaine mandature aura à planifier l'implantation de nouveaux poteaux pour couvrir les zones autour de la route d'Allaire.

Budget:

- Le budget primitif sera voté par la prochaine équipe avant le 30 avril
- Les taux d'imposition directs sont désormais gelés.

Citoyens vigilants: Une date sera prochainement fixée avec le Préfet du Morbihan pour signer la Charte à Saint-Perreux. Une vingtaine de personnes se sont déjà portées bénévoles.

Inondations: L'hiver a été particulièrement pluvieux et les rivières sont sorties de leur lit plusieurs fois, générant une manipulation importante des dispositifs de signalisation, ainsi qu'une astreinte récurrente des élus le week-end. Afin de pallier aux incivilités, des barrières seront achetées bloquant complètement la circulation des routes inondées.

Services Techniques: La prochaine équipe municipale aura à se prononcer sur l'achat de nouveaux équipements :

- Herse étrille spécial gazon
- microtracteur

Service Animation: Acquisition de 2 nouveaux ordinateurs portables.

Embellissement: La réalisation du parterre sous la mairie, en partenariat avec l'Issat, vient de débiter.

Voirie: Face aux intempéries des derniers jours, des travaux d'urgence ont dû être effectués Impasse du Péré pour évacuer les eaux de ruissellement.

VMC des ERP: Les VMC de 5 bâtiments communaux (mairie, salle socio, salle Petroc, vestiaires de foot et école Victor Hugo) vont être nettoyées ainsi que les hottes, pour un coût de 1 190.00€HT.

Ecole Victor Hugo: un sèche-mains et un chauffe-eau sont en cours d'installation.

Journée Environnement: Elle aura lieu le samedi 4 avril, et les flyers, réalisés par le CME, seront à distribués après les élections.

ALSH: Les effectifs de février ont été bons.

DATES À RETENIR

Dimanche 15 mars : Elections Municipales

Samedi 4 avril: Journée Environnement